

Adresse de la société populaire de Condom (Gers), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Condom (Gers), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 56-57;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17448_t1_0056_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

[*Le comité révolutionnaire du district de Sedan au président de la Convention nationale, le 9 vendémiaire an III*] (5)

Législateurs!

Nous n'avons pas été les derniers à frémir d'horreur en apprenant l'horrible assassinat commis dans la personne d'un de vos dignes collègues, le vertueux Tallien. Nous ne serons pas les derniers encore à vous féliciter de son retour à la vie, puisque l'Être suprême a décidé qu'il serait rendu à l'amour de ses concitoyens.

Les scélérats qui ont osé porter une main sacrilège et parricide sur un représentant du peuple, doivent rougir de honte d'avoir commis un crime infructueux. *De grandes mesures se préparaient dans le silence et ces mesures étaient l'assassinat* contre les fidèles mandataires du peuple!...

Législateurs! écrasez sans pitié tous ces assassins nocturnes, ces monstres politiques qui ne répondent à la vérité que par des homicides... faites rentrer dans le néant ces hommes encore dégoûtans du sang de tant de victimes immolées à la faction de Robespierre et ses collaborateurs.

Pour nous, comptez sur notre zèle, notre courage et notre inaltérable fidélité à la Convention nationale. Nous ne connaissons qu'elle; nous ne voulons qu'elle; nous n'avons nommé qu'elle; elle sera toujours notre centre unique, le point de ralliement des vrais français, et nous sommes convaincus que la Convention nationale écrasera toutes les factions, anéantira les conspirateurs de toutes espèces, et fera respecter et triompher la République française dans tout l'univers entier.

Guerre à mort aux traîtres, aux factieux, aux dilapidateurs des deniers de la République; ralliement éternel à la Convention nationale. Les vrais républicains ne reconnaissent qu'elle!...

Les membres du comité révolutionnaire du district de Sedan, FAIX, président et huit autres signatures.

3

La société populaire de Vire [Calvados] énonce les mêmes principes, et témoigne sa satisfaction sur la guérison de Tallien. Elle invite la Convention à rester à son poste, et à frapper les conspirateurs qui veulent anéantir la représentation nationale par des assassinats partiels (6).

[*La société républicaine de Vire à la Convention nationale, le 5 vendémiaire an III*] (7)

(5) C 321, pl. 1346, p. 1.

(6) P.-V., XLVII, 105. C. Eg., n° 785; J. Fr., n° 746; M.U., XLIV, 317.

(7) C 322, pl. 1353, p. 4.

Liberté Egalité Fraternité ou la Mort

Représentans du peuple,

L'indignation profonde que nous éprouvâmes en apprenant que Tallien avait été assassiné, a succédé bientôt l'idée consolante qu'il n'était pas perdu pour la patrie, et que ses forces rétablies lui permettroient de siéger parmi vous.

Citoyens représentans, nous demandons à grands cris la recherche prompte et la punition de tous les scélérats qui veulent anéantir la liberté, en assassinant la représentation nationale. Vous avez mis la justice à l'ordre du jour, eh bien! que le glaive de la loi frappe tous les coupables: voilà le moyen d'assurer le bonheur du peuple, qui saura triompher de tous les ennemis.

Restez ferme à votre poste, environnés de la confiance, et du respect de tous les bons français; maintenez le gouvernement révolutionnaire qui nous a tous sauvés, nous vous serons invariablement attachés et la Convention nationale sera toujours le point unique de ralliement des amis de la liberté et de l'égalité.

Vive le peuple français, vive la Convention nationale.

VIMONT, président, TRUNEZ, secrétaire.

4

Celle de Condom [Gers] invite la Convention à ne pas se laisser entraîner par les sentimens d'une fausse pitié envers les conspirateurs et les traîtres; elle témoigne de son horreur contre l'assassin de Tallien, et félicite la Convention sur son rétablissement.

La mention honorable et l'insertion au bulletin de ces deux adresses sont décrétées (8).

[*La société populaire de Condom à la Convention nationale, le 4^e jour s.-c. an II*] (9)

Représentants du peuple français,

Des orages sans cesse renaissans se forment sous le ciel que vous habitez et semblent y menacer la liberté. Ses explosions ne sauraient lui être funestes, vous serez ce que vous futes toujours fermes dans ses principes. Qu'une fausse pitié ne prene point dans vos coeurs la place de cette justice sévère et rigoureuse qui doit infailliblement opérer le salut du peuple; que tous ses ennemis sous quelque dénomination qu'ils soient connus soient voués à la honte, à la proscription et à la mort, et que ceux-là désormais ayent seuls le privilège de jouir de tous les bienfaits de la révolution qui savent

(8) P.-V., XLVII, 105.

(9) C 322, pl. 1353, p. 5.

apprécier la liberté et qui se sont constamment montrés dignes d'elle.

Le nouveau meurtre commis sur la personne d'un de vos collègues est un nouvel outrage fait à la représentation nationale. Cet événement monstrueux, quelle que soit la cause qui l'a provoquée, a fait éprouver un frémissement d'horreur et d'indignation à notre société. Croyez, législateurs, que tous ses membres voleront en éclats avant qu'ils violent le serment qu'ils ont fait plusieurs fois d'être inviolablement attachés à la Convention.

NOLIN, *président*, LAGARDE,
GERIAT, *secrétaire*.

5

La société populaire de Mont-de-Marsan [Landes] se plaint de ce que les mesures rigoureuses prises dans les districts de Mont-Adour [ci-devant Saint-Sever] et de Dax par les représentans du peuple Pinet et Cavaignac, ont laissé dans leur département les impressions les plus fâcheuses et les plus alarmantes : ils demandent d'être réintégrés dans l'opinion publique, qu'ils assurent n'avoir jamais mérité de perdre, et ils protestent de leur attachement à la Convention nationale.

La Convention décrète le renvoi de cette adresse au comité de Sûreté générale (10).

6

La société populaire de Cherbourg [Manche] applaudit à la proposition d'expulser tous les Capets du sol de la République : elle demande qu'on en expulse pareillement tous les nobles et tous les prêtres qui ont manifesté des opinions contre-révolutionnaires.

Le renvoi de cette adresse au comité de Salut public est décrété (11).

7

a

Les citoyennes de la commune de Nantua [Ain], après avoir présenté à la Convention le tableau des maux qui affligeoient la République lorsque la terreur étoit partout à l'ordre du jour, applaudissent à la

bonne conduite de Boisset, qui a ramené la paix et la justice dans leur contrée. Elles protestent de leur attachement à la République, et expriment leur vœu pour son prompt affermissement (12).

[*Les citoyennes de Nantua à la Convention nationale, s. d.*] (13)

Citoyens représentans,

A peine jouissions-nous des bienfaits de la Constitution, que les partisans d'un système désorganisateur, après avoir mis la terreur à l'ordre du jour, arrachaient du sein de nos familles nos pères, nos époux, nos frères, nos parents, nos amis, malgré leurs vertus, pour les charger de fers, les enfouir dans de noirs cachots, et ne les en sortir que pour alimenter un tribunal de sang.

En vain l'innocence opprimée invoquait la justice : par-tout l'intrigue étouffait sa voix; partout la terreur sonnait le tocsin de la barbarie; et des Tyrans atrabilaires souriaient de nos malheurs.

Mais enfin, avec Boisset, le règne de la justice arrive parmi nous; l'hypocrisie laisse tomber son masque, l'intrigue disparaît, l'anarchie est aux abois et la vertu triomphe.

Le cultivateur reprend sa charrue, l'artisan rentre dans son atelier; le père de famille embrasse de nouveau sa femme et ses enfans; le républicain ci-devant opprimé, verse des larmes d'attendrissement dans le sein de l'amitié : il n'est pour eux que des consolations, tandis que la même chaîne resserre dans les cachots le factieux, l'aristocrate et le fanatique.

Serait-il donc vrai, lorsque nous jouissons de l'aurore d'un beau jour, que de l'ancre du crime des scélérats aient pu faire entendre leur voix dans votre comité de sûreté générale, pour profaner le nom de Boisset, notre libérateur, et lui imputer des crimes dont eux seuls sont capables?

Serait-il donc vrai que la tribune des Jacobins ait retenti, à la voix de quelques dénonciateurs, ou trompés ou perfides, des calomnies sourdement fabriquées contre la sagesse des mesures d'un représentant aussi juste qu'éclairé, qu'une trentaine de brigands abhorrent, et que trois cents mille républicains portent dans leur coeur?

Serait-il donc vrai que le crime osât encore déprimer la vertu?

Non : ce sont les derniers cris de l'anarchie expirante; et le flambeau de la vérité, qui brille dans l'Aréopage français, nous est un sûr garant du règne de la justice.

Graver, avec le burin de la nature, l'amour de la patrie, la haine des rois, dans le coeur de nos enfans, trop jeunes encore pour partager avec leurs aînés la défense de la République : telles sont nos occupations.

(10) P.-V., XLVII, 105.

(11) P.-V., XLVII, 105. C. Eg., n° 785; J. Fr., n° 746; M.U., XLIV, 317.

(12) P.-V., XLVII, 105-106. Bull., 24 vend. (suppl.)

(13) C 322, pl. 1353, p. 6, imprimé de 2 p.